

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RESISTO VP SA

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : RESISTO VP SA
Code de produit du document : CA U DRU SS FS 333

Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Pare-air et membrane d'étanchéité.

Fournisseur/Fabricant : SOPREMA
 1675 rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA

SOPREMA Inc. / CANUTEC / CHEMTREC

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : 1-877-626-6688 (SOPREMA Inc.) / +1-888-CANUTEC (226-8832) Amérique du Nord / +1 (800) 424-9300 (CHEMTREC Acct.# CCN20515)
 SOPREMA Inc. (8h00-17h00) / CANUTEC (24h) / CHEMTREC (24h)

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS : Bien que cette matière ne soit pas considérée comme dangereuse par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), cette FDS contient des informations précieuses essentielles à la manipulation sûre et à l'utilisation appropriée du produit. Cette FDS devrait être conservée et disponible pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit.

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquette SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.
Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.
Conseils de prudence

Prévention: Non applicable
Intervention : Non applicable
Stockage : Non applicable
Élimination : Non applicable
Dangers non classés ailleurs (US) : Aucun connu

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange.
Autres moyens d'identification	: Non disponible

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS	: Non applicable
-------------------	------------------

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. N'essayez pas de retirer du matériel de la zone touchée sans assistance médicale. Obtenir des soins médicaux immédiats.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, fournissez une respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Retirer la victime de l'endroit contaminé et rétablir la respiration, au besoin. Obtenez des soins médicaux. Si nécessaire, appelez un centre antipoison ou un médecin. Si vous êtes inconscient, placez-le en position de récupération et obtenez des soins médicaux immédiatement. Maintenez une voie aérienne ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels qu'un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture.
Contact avec la peau	: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	: L'ingestion de ce produit n'est pas très susceptible de se produire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effet aigu potentiel sur la santé

Contact avec les yeux	: Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur les yeux.
Inhalation	: Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire.
Contact avec la peau	: Le produit peut provoquer une irritation mécanique de la peau en raison de sa surface rugueuse
Ingestion	: Il est peu probable que l'exposition se produise par cette voie d'entrée dans le cadre de l'utilisation normale du produit.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet significatif ou danger critique connu
Contact avec la peau	: Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez immédiatement un spécialiste en traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans formation appropriée. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants

Voir information toxicologique (Section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Mousse, CO2, sable et poudre chimique.

Agents extincteurs

Inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

: La combustion de ce matériau produira une épaisse fumée noire, des gaz irritants et/ou toxiques.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Isolez rapidement les lieux en retirant toutes les personnes des environs de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (APRIA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour faire face au déversement, prenez note de toute information à la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi l'information dans « Pour le personnel non urgent ».

Précautions environnementales : Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et nettoyage

Petit déversement : Passez l'aspirateur ou balayez le matériel et placez-le dans un contenant de déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'entremise d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets

Grand déversement : Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Passez l'aspirateur ou balayez le matériel et placez-le dans un contenant de déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'entremise d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Remarque : Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes-ressources en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection: Mettez l'équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il devrait être interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériel est manipulé, entreposé et transformé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Voir aussi la section 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures d'hygiène

Condition de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Conserver entre les températures suivantes : 15 à 25 °C (59 à 77 °F). Les matériaux doivent être protégés adéquatement et entreposés en permanence à l'abri des flammes ou des étincelles de soudage, à l'abri des intempéries et de toute substance nocive. Rangez les membranes auto-adhésives à l'écart du soleil.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Contrôles d'ingénieur appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Les émissions provenant de l'équipement de ventilation ou de processus de travail devraient être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement



Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutilisant. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection oculaire/ faciale

- : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée devraient être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brumes, aux gaz ou à la poussière. Si un contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé: lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Des gants imperméables résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps devrait être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et devrait être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Autres protections de la peau : Les chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau devraient être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et devraient être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement approprié, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.



Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Solide. [Membrane]

Couleur : Gris

Odeur : Plastique.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible

Point de fusion et point de congélation : Non applicable.

Point d'ébullition,

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non applicable.

Point éclair : Non applicable.

Taux d'évaporation : Non applicable.

Inflammabilité : Non applicable.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité : Non applicable.

Tension de vapeur : Non applicable.

Densité de vapeur : Non applicable.

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Solubilité : Non

Solubilité dans l'eau : Non.

Coefficient: de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Non applicable.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non applicable.

Temps d'écoulement (ISO 2431) : Non applicable.



Section 9. Propriétés physiques et chimiques

COV = composés organiques volatiles

: Non mesurable (0 g/L)

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockages et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur excessive.
- Matériaux incompatibles** : Acides, bases solides, solvants organiques et substances grasses.
- Produits de décomposition** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

- Information sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée prévues : voies orales, cutanées, inhalation
- Effet aigus potentiels sur la santé**
- Contact avec les yeux** : Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur les yeux.
- Inhalation** : Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Le produit peut provoquer une irritation mécanique de la peau en raison de sa surface rugueuse.
- Ingestion** : Il est peu probable que l'exposition se produise par cette voie d'entrée dans le cadre de l'utilisation normale du produit.



Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court

terme

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu

Valeurs numériques de toxicité

Estimation de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Ecological information

Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

(K_{oc}) : Non disponible.



Section 12. Ecological information

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Disposal considerations

Méthodes d'élimination

La production de déchets devrait être évitée ou réduite au minimum dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables par l'entremise d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets.

Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devrait être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir certains résidus de produits. Éviter la dispersion des matières déversées et le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non	Non	Non	Non

AERG : Non applicable

Protection spéciale pour l'utilisateur : Non applicable

Transport en vrac aux termes des instruments IMU

: Non disponible



Section 15. Informations sur la réglementation

Règlementations États-Unis : Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substance de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substance de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations

d'États

Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.



Section 15. Informations sur la réglementation

- New York** : Aucun des composants n'est répertorié
New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.
Pennsylvania : Aucun des composants n'est répertorié.
California Prop. 65

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement relative à la proposition. 65 de l'État de Californie.

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Règlementations internationale

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donnée en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé	

Historique

- Date d'édition/Date de révision** : 06/15/2021
Date de publication précédente : Non applicable
Version : 1
Élaborée par : KMK Regulatory Services Inc.
Traduite par : Département Sécurité Soprema Inc. (2022-11-17)



Section 16. Autres informations

Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = code « International Maritime Dangerous Goods », code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le protocole de 1978 N/A = Non disponible SGG = groupe de séparation NU = Nations Unies
---------------------------------	--

Code interne

Note aux lecteurs : 261-133

Au meilleur de nos connaissances, l'information connue dans le document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



